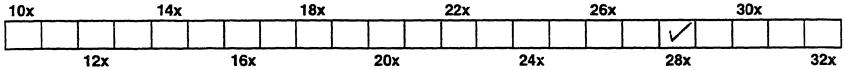
## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.		été p plaire ogra ou q	L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exem plaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibli ographique, qui peuvent modifier une image reproduite ou qui peuvent exiger une modification dans la métho de normale de filmage sont indiqués ci-dessous.	
	Coloured covers /		Coloured pages / Pages de couleur	
لـــا	Couverture de couleur	H	Pages damaged / Pages endommagées	
	Covers damaged /	لــا	r ages damaged / r ages endommagees	
	Couverture endommagée		Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées	
	Covers restored and/or laminated /	·····	rages restaurces evou pelilouices	
	Couverture restaurée et/ou pelliculée		Pages discoloured, stained or foxed /	
		V	Pages décolorées, tachetées ou piquées	
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		r ages according to prique to	
	g. De une en e		Pages detached / Pages détachées	
	Coloured maps / Cartes géographiques en couleur		- <b>3</b>	
<b></b>			Showthrough / Transparence	
	Coloured ink (i.e. other than blue or black) /			
	Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)		Quality of print varies /	
		V	Qualité inégale de l'impression	
	Coloured plates and/or illustrations /			
	Planches et/ou illustrations en couleur		Includes supplementary material /	
			Comprend du matériel supplémentaire	
	Bound with other material /			
لــــا	Relié avec d'autres documents		Pages wholly or partially obscured by errata slips	
	Out and the annual test of	البيسييا	tissues, etc., have been refilmed to ensure the bes	
	Only edition available /		possible image / Les pages totalement ou	
	Seule édition disponible		partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à	
	Tight binding may cause shadows or distortion along		obtenir la meilleure image possible.	
$\checkmark$	interior margin / La reliure serrée peut causer de		obtenii la memedie image possible.	
	l'ombre ou de la distorsion le long de la marge		Opposing pages with varying colouration of	
	intérieure.		discolourations are filmed twice to ensure the bes	
			possible image / Les pages s'opposant ayant des	
	Blank leaves added during restorations may appear	•	colorations variables ou des décolorations son	
	within the text. Whenever possible, these have been		filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image	
	omitted from filming / Il se peut que certaines pages		possible.	
	blanches ajoutées lors d'une restauration			
	apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était			
	possible, ces pages n'ont pas été filmées.			
	Additional comments /			
	Commentaires supplémentaires:			
	Commentance supplementance.			
This i	item is filmed at the reduction ratio checked below /		·	

Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.



2me Session, 5e Parlement, 19 Victoria, 1856.

## BILL.

Acte pour amender l'acte pour faciliter l'accomplissement des fonctions de juge de paix, hors les sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles.

Regu et lu, la première ( ;, vendredi, 13 juin 1856.

Seconde lecture, lundi, 16 juin 1856.

L'HON. M. DRUMMOND.

TORONTO:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

Acte pour amender l'acte pour faciliter l'accomplissement des fonctions de juge de paix, hors les sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles.

TTENDU qu'il est expédient d'amender l'acte de la législature du Préambule. Canada, passé dans la session d'icelle tenue dans les quatorzième 14 et 15 Viot. et quinzième années du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour chap, 96. faciliter l'accomplissement des fonctions de juge de paix, hors les sessions, en ce qui concerne les personnes accusées d'offenses criminelles ;-A ces 5 causes, sa majesté etc., décrète ce qui suit :

I. Il sera loisible au shérif de payer les dépenses qu'entrainera l'arres- Leshérif pourtation de tout prisonnier qui pourra être admis à cautionnement pour ra payer les aucune offense criminelle, sur exhibition à lui faite d'un ordre, tel que dans frais d'arresla formule A annexée au présent acte, de la part du juge de paix ou juges l'ordre d'un 10 de paix devant lequel l'accusé à été ainsi admis à cautionnement, indi- juge de paix. quant le montant constaté par lui ou eux comme devant être payé à tel constable à cet égard.

## Α

## shériff pour le district de

Attendu que A. B. ayant été arrêté en vertu d'un warrant sur accusation Formule de 15 d'offense criminelle, a été admis à cautionnement par pour répondre à la dite accusation au terme suivant de la (mentionnez ici la cour) et attendu que

l'ordre.

constaté que la somme qui devrait être payée à C. D., constable du dispour l'arrestation du dit A. B., se monte à la trict de ; les présentes sont pour vous enjoindre 20 somme de en votre qualité de shérif pour le district de de payer au dit C. D., constable la dite somme de suivant la formule du statut fait et pourvu en pareil cas, pour lequel paiement, le présent ordre sera votre suffisante pièce justificative et 25 autorité.

Donné sous mon seing, ce jour de cinquante.

, mil huil cent

jour de Reçu le du shérif pour le district de 30 étant le montant de l'ordre susdit. mil huit cent cinquante , la somme de